CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

5ème RÉUNION DE 2010

Séance du 18 novembre 2010

CG 10/5ème/VI-01

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES TELECOMMUNICATIONS

———

Lors de la DM1 de 2010, je vous ai présenté, entre autre, le bilan de la couverture des zones blanches de l'ADSL dans le cadre de l' « Appel à Projets Midi-Pyrénées Numérique ». Nous avons, aujourd'hui encore, connu des avancées en matière de télécommunications, en particulier dans les domaines de la téléphonie mobile et du très haut débit, dont je souhaite vous faire part.

I. DESSERTE EN TÉLÉPHONIE MOBILE DU TERRITOIRE :

Les opérateurs de télécommunications nous ont informés que les 25 communes qui ont fait l'objet du programme de couverture des zones blanches départementales vont pouvoir bénéficier d'un plan de conversion des antennes de 2ème Génération (dites « 2G ») en antennes de 3ème Génération (« 3G »).

Il s'agit, je vous le rappelle, des communes suivantes : Belvèze, Bourg-de-Visa, Brassac, Bouillac, Castelsagrat, Cazals, Comberouger, Fauroux, Feneyrols, Gariès, Gasques, Labastide-de-Penne, Marsac, Montjoi, Mouillac, Saint-Beauzeil, Saint-Clair, Saint-Nazaire-de-Valentane, Saint-Paul-d'Espis, Sauveterre, Sainte-Juliette, Saint-Projet, Touffailles, Tréjouls et Valeilles.

Ceci permettra à leurs habitants de bénéficier de la **totalité des services** offerts par leurs opérateurs. Demain, ils pourront, eux aussi, se connecter à l'internet mobile grâce à la « 3G ».

Les deux premières antennes qui seront mises en service sont celles de Belvèze et Valeilles. Afin de permettre ces évolutions, il convient de prévoir des avenants aux « conventions d'occupation d'infrastructures passives support d'antennes » signées (en 2006 et 2007) entre le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et les Opérateurs, pour les sites construits par le Département.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire type de cet avenant que je vous propose aujourd'hui de m'autoriser à signer pour le Conseil Général

Dans le cadre de ce plan de conversion des antennes, les opérateurs nous ont également indiqué qu'ils négocient actuellement avec l'ARCEP la couverture en « 3G » de 232 communes (au niveau national) situées en zones grises. Les zones grises sont, je vous le rappelle, les zones qui ne sont couvertes que par 1 ou 2 opérateurs, sur les trois.

Nous avions identifié, dans le département, 13 communes dans cette situation lors du Budget Primitif de 2007. Il s'agit de Bouloc, Bruniquel, Escazeaux, La Salvetat-Belmontet, Lacour-de-Visa, Le Causé, Loze, Montesquieu, Puygaillard-de-Quercy, Vaïssac,Varen, Vazerac et Verlhac-Tescou.

Les opérateurs nous ont indiqué que quatre d'entre elles seraient susceptibles de répondre aux critères permettant leur intégration dans la liste des 232 (Bouloc, Bruniquel, Vaïssac et Varen).

J'ai aussitôt écrit aux opérateurs et à l'ARCEP pour qu'il prenne en compte cette quatre communes afin qu'elles soient desservies en « 3G » et ainsi couvertes par tous les opérateurs.

II. DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

Comme prévu dans le cadre de notre Schéma Départemental des Télécommunications, qui organise la « collecte » des réseaux très haut débit et vise à équiper les zones d'activités, la mise en œuvre du réseau départemental en fibre optique est aujourd'hui bien engagée.

La boucle locale de la Communauté de Communes des Deux Rives est opérationnelle avec 13 km de fibre optique déployés sur les zones d'activités (soit plus de 150 entreprises desservies). Il est couplé au réseau de desserte des particuliers de la commune de Golfech qui dessert plus de 200 foyers et dont les premières offres sont en cours de commercialisation.

Le chantier du réseau de la Communauté de Commune de Castelsarrasin Moissac va quant à lui démarrer début 2011, les études sont finalisées. Cette boucle de 20 km de long, irriguera, je vous le rappelle, l'ensemble des zones d'activités des deux communes et de l'intercommunalité (soit plus de 300 entreprises à terme).

Les financements FEDER sont aujourd'hui obtenus pour la Communauté de Communes Castelsarrasin-Moissac et vont l'être très prochainement pour la Communauté de Communes des Deux Rives.

Comme je vous l'ai indiqué lors de notre DM1, la loi PINTAT – votée en décembre 2009 - incite les territoires à se doter de **« schémas directeurs d'aménagement numériques »** qui organisent la desserte des particuliers en très haut débit (fibre optique).

Ces schémas directeurs constituent l'unique alternative pour espérer obtenir une dotation en provenance du Fonds d'Aménagement Numérique du Territoire (FANT). Ce fonds, crée par la loi PINTAT, permettra de financer les projets très haut débit des collectivités locales orientés vers **la desserte des particuliers.**

En Midi-Pyrénées, comme je vous l'ai indiqué lors de notre DM1, la Région a lancé une démarche afin de mettre en place ce type de schéma. Toutefois, il est apparu, lors du dernier comité technique, qui a eu lieu le 11 Octobre 2010 à la Région, que plusieurs Conseils Généraux (Lot, Tarn, Aveyron) ont décidé, au cours de l'été, de se lancer, eux aussi, dans la réalisation de leurs propres Schémas Directeurs.

En conséquence, et compte-tenu que la loi PINTAT ne permet pas d'avoir deux Schémas Directeurs qui se superposent sur un même territoire, l'étude régionale ne pourra plus constituer un Schéma Directeur et donc, elle ne permettra pas, comme nous le pensions, d'obtenir des fonds de l'Etat.

L'étude de mise en place d'un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (ou « étude de piquetage ») que nous avions envisagé de réaliser pour compléter notre Schéma Départemental des Télécommunications se révèle donc un pré-requis utile si nous souhaitons que notre territoire départemental, et l'ensemble des collectivités qui le compose, puissent bénéficier des fonds que va mettre en place l'Etat dans le cadre du FANT.

Au vu de cette nouvelle donne, je vous propose de valider le lancement de cette étude dans les conditions suivantes :

- compte-tenu des compétences de notre Syndicat Départemental d'Énergie en matière d'enfouissement de réseaux et de sa connaissance du réseau de desserte électrique du département, je vous propose de **co-piloter** avec lui l'étude de mise en place du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de Tarn-et-Garonne, étude qu'il s'engage à financer.
- de créer, dès maintenant, **un comité de pilotage « très haut Débit »** qui sera chargé d'animer cette démarche. Son objectif sera de faire en sorte que dans 20 ans tous les Tarn-et-Garonnais puissent avoir accès à du très haut débit. La composition de ce comité de pilotage serait la suivante :

- 3 Conseillers Généraux et 3 membres du Conseil Syndical du SDE 82
- Le Préfet de Région,
- Le Préfet de Département,
- Le Président du Conseil Régional,
- Le Délégué Régional de la Caisse des Dépôts,
- Les Présidents des Pays,

Je vous précise que notre délibération de ce jour fonde les grands principes de la façon dont va agir notre territoire en matière de déploiement du Très Haut Débit.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Desserte en téléphonie mobile du territoire

- Prend acte de la communication de l'état d'avancement du programme ;

- Approuve à cet effet les avenants « aux conventions d'occupation d'infrastructures passives support d'antennes » passées en 2006 et 2007 entre le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et les opérateurs, pour les sites construits par le département ayant pour objet le plan de conversion des antennes 2ème génération (« 2G ») en antennes de 3ème génération (« 3G ») ;

- Autorise Monsieur le Président à signer ces avenants le moment venu ;

Déploiement du très haut débit

- Approuve le lancement de l'étude de mise en place d'un schéma directeur d'aménagement numérique ou « étude de piquetage », étude fortement conseillée par la loi PINTAT ;

- Décide de co-piloter cette étude avec le Syndicat départemental d'énergie (SDE 82), compte tenu de ses compétences en matière d'enfouissement de réseaux et de sa connaissance du réseau électrique du département ;

- Précise que le Syndicat s'engage à financer cette étude ;

- Décide à cet effet, la création d'un comité de pilotage « très haut débit » chargé d'animer cette démarche et dont l'objectif sera de faire en sorte que dans 20 ans tous les Tarn-et-Garonnais puissent avoir accès à du très haut débit ;

- Désigne les 3 Conseillers Généraux suivants qui siégeront à ce comité dont la composition est ainsi définie :

  - 3 Conseillers Généraux :
    . M. Léopold Viguié,
    . M. Roland Garrigues,
    . M. Guy-Michel Empociello,
  - 3 membres du Conseil Syndical du SDE 82,
  - Les Présidents des Pays,
  - Le Préfet de Région,
  - Le Préfet de Département,
  - Le Président du Conseil Régional,
  - Le Délégué Régional de la Caisse des Dépôts ;

- Précise que la décision susvisée fonde les grands principes de la façon dont va agir notre territoire en matière de déploiement du très haut débit.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,